

Pages de gauche

MENSUEL D'OPINIONS SOCIALISTES INDÉPENDANT

ÉDITORIAL

Monde commun

D'une certaine manière, la droite a raison: tout se perd dans ce monde, à commencer par la morale. Il existe des règles élémentaires de savoir-vivre qui sont constamment bafouées. Le respect de base consiste à considérer nos frères et sœurs humain-e-s dans un rapport d'égalité. Cela implique de partager avec elles et eux un minimum d'expériences communes.

Or il existe aujourd'hui un groupe social qui refuse désespérément de s'intégrer, qui cherche à tout prix à se distinguer par son habillement, ses mœurs et sa conduite. Leurs enfants vont dans des écoles privées, ils ne prennent pas les transports publics et se font soigner en clinique de luxe. Tout leur est dû. À commencer par le droit de croire qu'ils valent plus que les autres, car ils s'approprient des salaires 20, 50, 100 fois plus élevés que ceux des employé-e-s qu'ils ont sous leurs ordres.

L'initiative 1:12 vient rappeler quelques principes démocratiques élémentaires. Elle dit que la loi, démocratiquement décidée, est plus puissante que le droit de propriété; que la distribution des revenus, loin d'être une affaire privée, est d'intérêt public; et qu'il est absolument injustifiable qu'un être humain «gagne» un revenu complètement déconnecté de celui des autres.

La droite a décidé de faire campagne contre ces principes en agitant servilement le chantage à la délocalisation. Pour elle, le pouvoir de l'argent doit prévaloir sur celui de la démocratie.

Réd.



La Suisse osera-t-elle?

Qu'est-ce qui fait si peur à la droite avec l'initiative 1:12? Les réactions hystériques au succès de l'initiative Minder (pourtant favorable aux intérêts des capitalistes) nous l'enseignent: elle ne tolère pas la moindre intrusion d'une décision démocratique sur la manière de gérer la production. Là est le véritable enjeu. Non l'initiative 1:12 n'est pas une utopie, bien au contraire. Elle ne ferait que rétablir une situation considérée comme normale il y a vingt ans à peine. La seule utopie est de croire que l'on peut continuer à vivre dans un monde où les inégalités augmentent sans cesse.

Lire en pages 4 à 8

■ États-Unis

Congrès de l'AFL-CIO: faut-il quitter les lieux de travail pour lutter sur internet?

Page 3

■ Norvège

Victoire de la droite au pays des acquis sociaux.

Page 9

■ Livre

Une histoire symbolique du «1^{er} mai», de la révolte au rituel.

Page 11

CHRONIQUE INTERNE

Le présentéisme, nouvelle forme de résistance au travail

Dans le monde de l'entreprise, du management et des ressources humaines, un des thèmes les plus rebattus est celui de l'absentéisme. Les absences de l'employé·e doivent être prévenues, détectées, analysées ou traitées. *A priori*, l'objectif d'une entreprise est de réduire cet absentéisme à l'aide de mesures soit répressives, soit préventives, car un employé·e absent·e est une ressource non productive.

Mais voilà que désormais, l'absentéisme cède le pas au concept de présentéisme. La présence au travail constituerait-elle un danger pour l'employeuse·eur? Le présentéisme désignerait en quelque sorte la sous-occupation de l'employé·e, qui en réaction développerait un stress, puis mènerait vers la dépression. Il est bien entendu inconcevable que cette sous-occupation pourrait procurer du bien-être sur le lieu de travail. Le discours autour du présentéisme sert ici à faire peur, culpabiliser et à stigmatiser toute sous-occupation, sans que celle-ci d'ail-

leurs ne soit bien caractérisée. À l'heure où on nous explique que «nos» cadres et «nos» dirigeant·e·s travaillent trop et se sacrifient, il est piquant que le présentéisme soit une préoccupation.

Il est possible de voir une corrélation entre la déqualification du travail par les entreprises et l'émergence d'un discours sur le présentéisme. De plus, s'il peut y avoir parfois une sous-occupation des salarié·e·s, cela vient sûrement du fait que les gains de productivité n'ont pas été compensés ou redistribués en réduction du temps de travail ou en hausse de salaires.

Cela fait écho à une récente tribune de l'anthropologue américain David Graeber sur ce qu'il a appelé les jobs pourris («*bullshit jobs*»). Citant Keynes qui prédisait que d'ici peu le

progrès technologique permettrait des semaines de travail de quinze heures, Graeber pense que pour contrer cela, la classe dominante a développé toute une série de jobs pourris. En effet, il n'y a aucune rationalité économique derrière ces jobs. Si ces *bullshit jobs* existent, c'est parce que la classe dominante a constaté qu'une population heureuse et productive, disposant de suffisamment de temps libre, est un danger mortel.

Le rapport de travail salarié étant fondé sur l'exploitation du travailleur·euse, il s'agit alors de considérer que ce qui est désigné comme du présentéisme relève plutôt d'une forme de résistance des salarié·e·s. Enfin, après tout, le présentéisme n'est peut-être que le prolongement du droit inaliénable à la paresse.

Mathieu Gasparini

IMPRESSUM

Abonnement annuel: Fr. 49.-
Abonnement de soutien: Fr. 130.-
Abonnement réduit (AVS, AI, étudiant·e·s, chômeuse·s): Fr. 39.-

CCP 17-795703-3
www.pagesdegauche.ch
Case postale 7126, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction:
Thierry Bornand (TB), Antoine Chollet (AC), Romain Felli (RF), Mathieu Gasparini (MG), Émilie Martini (EM), Stéphanie Pache (SP), Myriam Scherly (MS), Sébastien Schnyder (SS), Gabriel Sidler (GS), Arnaud Thiéry (AT)

Comité:
Cora Antonioli, Matthieu Béguelin, Valérie Boillat, Raymond Durous, Dan Gallin, Anne Holenweg, André Mach, Line Rouyet, Rebecca Ruiz, Alberto Velasco, Pierre Zwahlen

Maquette:
Marc Dubois, Lausanne

Secrétariat de rédaction et mise en page:
Gabriel Sidler

Webmasters:
Sébastien Schnyder et Mathieu Gasparini

Illustrations:
Christian Vulllioud (Cévu)

Relecture:
Dominique Hartmann et Salima Moyard

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix



Le Conseil des États assouplit la législation sur l'exportation de matériel de guerre

SYNDICATS

Aux USA, des syndicats désorientés

La Convention annuelle de l'AFL-CIO (la principale fédération syndicale des États-Unis), tenue à Los Angeles en septembre, a joui d'une couverture médiatique favorable. Cet enthousiasme a été partagé par les centaines d'invité·e·s, venant des unions syndicales, des associations d'étudiant·e·s, de féministes, de communautés, et autres organisations «pour le changement social» – présent·e·s en bien plus grand nombre que d'habitude.

Ces enthousiastes «partenaires de solidarité» – qui représentaient des groupes plus jeunes et diversifiés que les délégué·e·s syndicaux – ont pu faire des présentations «actives», tenir des conférences de presse et des ateliers, et tisser des liens avec les syndicats. Des membres de base, représentant le syndicalisme «traditionnel», ont même eu l'occasion d'apparaître sur la grande scène dans d'émouvants hommages à leur difficile travail.

Qui ne souhaiterait pas croire que ces nouvelles manières d'organiser les conventions annuelles préfigurent un tournant pour le mouvement syndical? Malheureusement, plus d'inclusion, des liens renforcés avec des groupes non syndicaux, et l'adoption de sympathiques résolutions progressistes ne font qu'effleurer les réels défis auxquels fait face le mouvement syndical, qu'il soit «traditionnel» ou «nouveau».

DÉJÀ VU?

Les stratégies pour défendre et remobiliser les membres actuellement syndiqués étaient inexistantes. Au vu des attaques extrêmes que subissent les travailleuses·eurs, syndiqués ou non, l'orientation donnée par la Convention sur des stratégies politique traditionnelles, et à la croissance des syndicats grâce des modalités d'adhésion au rabais, n'est tout simplement pas à la hauteur.

Comme il y a 20 ans, les délégué·e·s ont souligné la nécessité de nouer des alliances entre les syndicats et les communautés, de gagner une plus grande indépendance en politique, et surtout de recruter des nouveaux membres – si possible par millions.

Il était tenu pour acquis que ces nouvelles-eaux travailleuses·eurs américain·e·s ne pourraient pas être recrutés sur les lieux de travail. Le point de vue qui a prévalu a consisté à dire que le mouvement syndical allait pouvoir gonfler ses statistiques d'adhésion – et son influence politique – en se rapprochant structurellement du *Sierra Club* (org. de défense de l'environnement), de la NAACP (org. de lutte contre le racisme), ou de *MomsRising* (org. de défense des familles). Ainsi, le mouvement syndical pourra compter comme membres les personnes qui se trouvent sur les *mailing-lists* de ces associations.

L'autre méthode pour gonfler les statistiques consiste à considérer comme syndiquée n'importe quelle personne qui aura été démarchée par «*Working America*», un groupe mis sur pied par l'AFL-CIO. Ce groupe, monté à l'origine pour des tâches politiques, compte 3,2 millions de «membres». À peu près aucun ne paie de cotisations, ni n'a de liens sur son lieu de travail avec d'autres membres.

LÀ OÙ ILS EN ONT LE PLUS BESOIN?

Richard Trumka, le président de l'AFL-CIO, a rendu explicite cette nouvelle orientation douteuse: «Le mouvement syndical ne doit pas se trouver là où nous sommes déjà, mais là où les travailleurs en ont le plus besoin.»

Ce désintérêt pour la construction syndicale sur les lieux de travail s'est reflété dans les ateliers qui ont été proposés (et ceux qui ont été rejetés) lors de la Convention. Si on en juge par le contenu des

«sessions actives», s'opposer à l'employeuse·eur sur le lieu de travail n'est plus à l'ordre du jour.

On a pu apprendre beaucoup de choses sur la santé et la sécurité aux travail des ouvriers au Bangladesh, mais l'idée de renforcer les comités de santé et sécurité au travail ici n'a pas effleuré les organisateurs. De même, la lutte contre les concessions et l'accélération des cadences, l'organisation de grèves, la mobilisation des membres au travail, la création d'une «armée de délégué·e·s» dans le vrai monde (plutôt que *online*), n'ont guère reçu d'attention.

Comme le chercheur Stanley Aronowitz l'écrivait il y a quelques mois, «le mouvement syndical compte encore 15 millions de membres... Pourquoi ne pas chercher à réformer les syndicats existants?». Évidemment, l'encouragement de ce genre de perspective ne fait pas partie de l'agenda de l'AFL-CIO, pas plus cette année que les précédentes.

Une chose est sûre, les syndicats américains ne vont pas réussir à surmonter les défis en continuant à abandonner les lieux de travail encore occupés par leurs propres membres. Des «membres associés» comme ceux de «*Working America*» ont peut-être une utilité pour faire des envois de propagande, pour inciter les gens à voter et pour faire de l'éducation politique. Mais, ce faisant, affaiblir la notion de syndicalisation n'est pas tant un «changement stratégique» qu'un jeu de dupe. Cela n'a rien à voir avec des efforts sérieux, qui existent, pour construire les syndicats sur les lieux de travail, y compris face à un patronat hostile et en l'absence de droits de négociation.

Steve Early

Article paru dans le mensuel syndical indépendant Labor Notes, 16 septembre 2013. Traduit et adapté par RF.

INITIATIVE 1:12

La régression économique

Depuis plusieurs années, un certain nombre d'économistes ont commencé à alerter l'opinion sur l'apparition d'inquiétantes «courbes en U» (ou U inversé) couvrant le XX^e et le début du XXI^e siècle. Qu'il s'agisse des inégalités économiques, de la financiarisation de l'économie, de la part du capital par rapport au travail, des taux d'imposition ou du niveau de redistribution, il apparaît toujours que la situation s'est dégradée depuis trente ou quarante ans et que l'on s'approche dangereusement, quand on ne les a pas déjà dépassés, des niveaux qui prévalaient avant la crise de 1929. Or ces années représentent une phase du capitalisme durant laquelle les inégalités ont atteint des niveaux extrêmes, en Europe comme aux États-Unis.

DU REVENU AU SALAIRE

Dans son dernier livre, *Le capital au XXI^e siècle*, Thomas Piketty signale un autre fait absolument essentiel, qui est l'apparition – surtout observable aux États-Unis – d'une nouvelle structure d'inégalités fondée sur les revenus du travail et non plus sur les revenus du patrimoine. Cela signifie qu'aujourd'hui, les personnes les plus riches ne sont plus principalement des rentières oisives, mais les «super-cadres» des grandes entreprises dont les salaires ont explosé. Si les inégalités de revenus ont toujours été plus fortes que les inégalités salariales, la plus grande part de la différence était constituée par des inégali-

tés dans le rendement du capital (immobilier, dividendes, spéculation, etc.). Or on s'aperçoit depuis quelques années que le creusement des inégalités se produit principalement grâce à l'augmentation des salaires des personnes les mieux payées.

Si le problème est particulièrement vif aux États-Unis – la société riche la plus inégalitaire du monde aujourd'hui – on ne cesse de répéter que le problème concerne moins l'Europe, et pas du tout la Suisse. L'idée que la très démocratique Helvétie ne connaît pas d'inégalités scandaleuses ni de pauvreté dramatique a la vie dure. Elle justifie tous les euphémismes sur la structure de classe en Suisse et légitime par avance l'idéologie du consensus qui règne sur ces questions depuis les années 1930.

QUELLES INÉGALITÉS EN SUISSE?

La réalité est plus banale: l'indice de Gini de la Suisse (un indicateur qui calcule les inégalités et qui va de 0, égalité parfaite, à 1, inégalité absolue) se situe juste en dessous de la France et de l'Allemagne, dans la moyenne des pays de l'OCDE (voir graphique ci-dessous). Les pays scandinaves s'en sortent mieux, de même que l'Autriche. Comme partout ailleurs, les revenus des 1% et 0,1% les plus riches ont pris l'ascenseur ces trente dernières années, dépassant de très loin l'augmentation de la productivité du travail, sans même parler de celle du salaire médian, qui est restée anémique.

En prenant d'autres indicateurs, la situation est pire et classe clairement la Suisse parmi les mauvais élèves en matière d'égalité économique. Le salaire moyen des PDG suisses, par exemple, est l'un des plus élevés du monde, juste après celui des États-Unis.

UNE INITIATIVE INDISPENSABLE

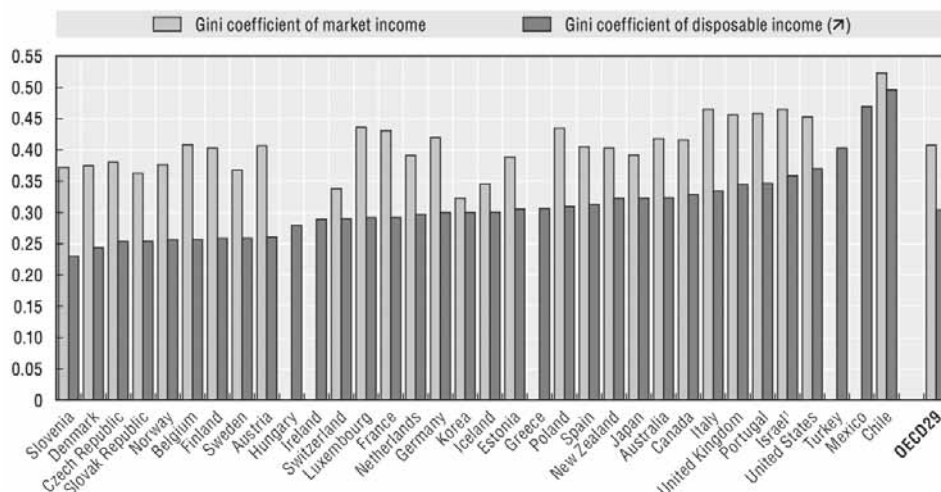
C'est dans ce contexte qu'il faut replacer l'initiative 1:12. Il y a cent ans, elle aurait été inutile. Le mouvement ouvrier demandait alors que tout le monde travaille (c'était l'une des revendications de la grève générale de 1918 en Suisse), parce que les plus riches d'alors étaient des rentières-ers qui, précisément, ne travaillaient pas. Il y a cinquante ans, elle l'aurait été également, mais pour une autre raison: les inégalités avaient été sensiblement réduites et l'échelle des salaires n'excédait pas le rapport de 1 à 12, loin de là. Aujourd'hui, cette initiative est devenue indispensable pour la double raison que les inégalités de salaires ont explosé et que la part du salaire dans le revenu des plus riches est considérablement plus élevée qu'auparavant. La proposition de la Jeunesse socialiste est très précisément adaptée à la forme particulière qu'ont prise les disparités de revenus ces dernières années.

L'idée que les plus riches deviennent forcément plus riches et accaparent une part de plus en plus importante de la richesse montre bien que nous avons changé de monde. De 1945 aux années 1970, c'est précisément l'inverse qui s'est produit: les riches devenaient (relativement) de moins en moins riches, tous les salaires augmentaient réellement (et pas seulement nominalement), et la part du capital par rapport au travail diminuait. Ces évolutions majeures des sociétés capitalistes au XX^e siècle ont aussi touché la Suisse, mais elles y ont été moindres qu'ailleurs, ce qui explique aussi que la dégradation de la situation n'y soit pas toujours aussi évidente.

Antoine Chollet

Inégalités (indice de Gini) des revenus sur le marché du travail («market income») et du revenu disponible («disposable income»)

Source: OCDE. Les données datent de 2006 à 2009, selon les pays et concernant les personnes en âge de travailler (16-65 ans). La moyenne n'est ni plus complète des pays pour lesquels les revenus sur le marché du travail sont indisponibles.



INITIATIVE 1:12

La parole aux initiant·e·s

L'initiative 1:12 a été lancée par la Jeunesse socialiste suisse (JS), qui organise maintenant la campagne nationale en vue de la votation du 24 novembre. Entretien avec Filippo Rivola, secrétaire de la JS.

Vote-t-on sur l'initiative au bon moment?

La JS a lancé l'initiative en 2009, au moment où l'initiative Minder connaissait des retards. La conjonction des votes la même année est donc un hasard du calendrier. Le Conseil fédéral a cependant cédé aux milieux patronaux en repoussant le vote au mois de novembre, à la place de septembre comme c'était prévu au départ. L'acceptation de l'initiative Minder a clairement effrayé la droite, qui a décidé de faire campagne plus agressivement cette fois-ci, et avait besoin de plus de temps pour s'organiser. Comme nous préparons la campagne depuis une année et que tout était prêt pour le mois de septembre, ce report ne nous dérange pas particulièrement.

La JS souhaitait-elle surtout faire parler d'elle en lançant 1:12?

Non, ce qui a d'abord motivé le lancement de l'initiative, c'était une réelle envie de réagir aux abus dans les grandes entreprises suisses, à l'UBS et ailleurs, qui se multipliaient à ce moment-là. Cette situation était véritablement scandaleuse et personne ne réagissait. Ensuite, honnêtement, nous ne nous attendions pas au succès qu'a rencontré 1:12. Le nombre de nos membres a augmenté de façon exponentielle, même si ce n'est pas la raison pour laquelle nous avons lancé l'initiative.

Pourquoi 1:12 et pas 1:6 ou 1:2?

Ce concept 1:12 a été créé par la JS. Il fallait choisir un ratio, et c'est celui-ci qui a finalement été retenu. L'idée était de demander que personne ne gagne en un mois davantage qu'une autre personne en une année. C'est un principe facile à expliquer, et qui plus est parfaitement réaliste. Le nombre d'entreprises dans lesquelles

un ratio plus élevé existe est très faible: seules 0,4% d'entre elles devraient revoir leur grille salariale si l'initiative passait.

1:12 s'attaque aux salaires et pas à la fortune, pourquoi?

C'est vrai, mais il faut replacer 1:12 dans une série d'initiatives lancées par la gauche – contre les forfaits fiscaux, pour un impôt sur les successions ou pour un salaire minimum – qui attaquent le problème des inégalités par un autre angle. On ne peut pas tout régler par une seule initiative, même s'il est vrai que la question de la fortune et, plus loin, de la détention du capital, est importante.

*Propos recueillis par
Antoine Chollet*

«On ne peut guère discuter sérieusement l'argument selon lequel la hiérarchie des salaires s'explique et se justifie par la pénurie relative des différentes qualifications ou types de travail. [...] Quelle que soit la "pénurie" relative d'O.S. [ouvrier spécialisé] et la "pléthore" relative d'avocats, les seconds seront toujours payés beaucoup plus que les premiers.»

Cornelius Castoriadis (1974)

«Le gouvernement véritablement populaire doit prendre garde à ce que la masse ne soit pas trop démunie, car c'est là une cause qui vicie la démocratie. Il faut donc s'ingénier à ce que l'aisance devienne durable.»

Aristote, *La politique*

Chère démocratie actionnariale

Après l'acceptation de l'initiative Minder ce printemps, la droite a beau jeu de prétendre que le problème des rémunérations fantaisistes est désormais réglé. La logique présidant au raisonnement de Minder et de ses nouveaux apologistes est que la très mal-nommée «démocratie actionnariale» conduirait les entreprises à réduire les salaires de leur direction. Or il n'en est rien. Le pouvoir conféré aux toujours mal-nommées «assemblées générales» des sociétés anonymes s'est bien au contraire accompagné d'une *augmentation* des salaires des «top managers», un phénomène que l'on peut observer sur ces vingt dernières années et qui a précisément provoqué les rémunérations délirantes distribuées par les grandes entreprises, rémunérations sans lien aucun ni avec la qualité des personnes concernées ni avec les performances des entreprises. Il faut donc brièvement rappeler que les dites assemblées générales se composent d'actionnaires, qui votent au *prorata* de leur nombre d'actions dont ils veulent, évidemment, faire augmenter la valeur autant que possible. On est donc loin d'une véritable démocratie d'entreprise, dans laquelle ce sont les salarié·e·s qui forment l'assemblée générale, avec un droit de vote égal et pour objectif la pérennité de l'entreprise à long terme. Conclusion, plutôt que d'enfumer le public en prétendant que les entreprises sont de petites démocraties, rappelons qu'on ne confie pas la garde de la cave à un ivrogne, et qu'il est par conséquent devenu nécessaire d'agir dans ce domaine par le biais de la loi. AC

INITIATIVE 1:12

Comment appliquer 1:12?

Le texte de l'initiative 1:12 de la Jeunesse socialiste suisse (JS) dispose que le salaire le plus élevé versé par une entreprise ne peut pas être plus de douze fois supérieur au salaire le plus bas versé par la même entreprise. Cela implique dès lors de clarifier un certain nombre de questions juridiques pour permettre l'application de ce principe. Trois questions majeures en tous cas resteront à régler: la définition du salaire, la définition de l'entreprise et l'exécution pratique. Sur ces questions, la JS renvoie souvent à la législation d'exécution pour se concentrer sur le principe des écarts salariaux.

QU'EST-CE QU'UN SALAIRE?

Le texte de l'initiative donne quelques éléments de réponse en décrivant le salaire comme l'ensemble des rémunérations (en espèce ou contre-valeur des prestations en nature) versées en relation avec une activité lucrative. Très clairement, le «salaire» ici visé n'est pas seulement celui versé dans un contrat de travail au sens juridique du terme, mais toute rémunération versée en contrepartie d'une activité exécutée pour l'entreprise. Le but est d'éviter un contournement facile du principe du 1:12 en recourant aux contrats de mandat, par exemple. Ceci dit, la législation sur l'AVS, en particulier, définit déjà le «salaire» de manière semblable au texte de l'initiative et la législation d'application pourrait s'en inspirer largement.

QU'EST-CE QU'UNE ENTREPRISE?

La question est relativement délicate, notamment parce que le droit suisse distingue l'entreprise (qui est «l'activité économique») de la personne morale (l'entité juridique qui distribue le salaire). L'initiative vise par l'entreprise l'unité dans laquelle travaille un certain nombre de salarié-e-s, indépendamment de la structure juridique choisie. En fin de

compte, ce qui est déterminant, c'est de savoir qui achète la force de travail. C'est pour cela que la législation d'exécution devra nécessairement considérer une holding ou un groupe de sociétés comme une seule «entreprise». Dans ce contexte, la notion de bénéficiaire économique, bien connue en droit bancaire, pourrait acquérir une position centrale.

COMMENT INTERDIRE UN ÉCART SUPÉRIEUR À 1:12?

Si l'initiative est acceptée et qu'une entreprise verse des salaires se situant dans un rapport de 1:20, que se passera-t-il? L'argumentaire de la JS précise juste qu'il sera possible d'obliger les entreprises à publier leurs salaires. Effectivement, il sera nécessaire de connaître ces données qui sont déjà largement disponibles (qu'il s'agisse de l'établissement des comptes des grandes sociétés, ou des déclarations annuelles de salaires à l'AVS). Mais la connaissance des salaires ne dit pas quelles seront les conséquences en cas de non-respect du ratio 1:12.

On peut, sans viser l'exhaustivité, envisager trois solutions, qui peuvent se combiner: le contrôle administratif préalable de chaque contrat de travail [autorisation d'engager], l'élargissement des compétences de l'inspecteurat du travail avec un régime de sanctions pénales pour les contrevenant-e-s et le droit d'action direct en justice, qui découle d'ailleurs du Code des obligations actuel (article 342 alinéa 2). La première solution est assez lourde, la deuxième dépend de l'efficacité de l'inspecteurat du travail, qui actuellement déjà a de la peine à remplir sa mission. De plus, l'introduction de sanctions pénales devra se faire au niveau de la loi formelle, et on peut s'attendre à de solides réticences parlementaires. La troisième correspond à ce qui se pratique en cas de convention collective de travail élar-

gie: le-la salarié-e qui ne perçoit pas le salaire minimal prévu par une CCT peut aller devant les tribunaux réclamer la différence à l'employeuse-ur. Ainsi, tout-e salarié-e pourrait prétendre en justice au paiement d'au moins un douzième du plus haut salaire de l'entreprise, et de réclamer la différence si celle-ci ne lui a pas été versée dès le début de l'engagement, et ce, vraisemblablement, sans modification du droit en vigueur.

Arnaud Thiéry

«Une concentration extrême incompatible avec la vraie

Paul Krugman (2)

Qui possède une entreprise?

Le droit suisse envisage l'entreprise comme la somme des capitaux, des outils de production et de la force de travail associés pour l'exercice d'une activité visant à réaliser un profit. Les rapports de propriété et de pouvoir dépendent des personnes morales possédant les entreprises, et les constructions juridiques sont variées.

Pour éviter que soit contournée facilement l'initiative 1:12, le ratio salarial devra s'appliquer au sein d'une entreprise au sens économique du terme. Le critère pourrait être de déterminer la personne ou l'entité qui détient effectivement l'entreprise, indépendamment de la construction juridique régissant les rapports de propriété.

La même question se pose, avec particulièrement d'acuité, dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent. La loi oblige ainsi les banques suisses à vérifier l'identité de leurs client-e-s, à vérifier l'identité des individus engageant les personnes morales et à identifier les bénéficiaires économiques des comptes, dès qu'il y a un doute à ce sujet. Il s'agit donc de savoir qui se cache derrière la société panaméenne au nom exotique, les banques étant tenues de livrer ces informations sur requête de la FINMA ou des autorités de poursuites pénales.

On peut connaître les propriétaires d'entreprises et lutter efficacement contre une tentative de sous-traitance des bas salaires en déclarant le ratio 1:12 applicable à toute société ou groupe de société ayant le-la même propriétaire (effectif). À condition d'en avoir la volonté politique. AT

INITIATIVE 1:12

Qu'est-ce qu'un travail?

Outre le problème de ne pas s'en prendre à l'héritage, qui est un facteur important de production des inégalités sociales, une autre limite de l'initiative 1:12 réside dans le fait qu'elle ne touchera pas non plus toute la sphère du travail. Son champ d'action est en effet restreint aux travailleuses-eurs salarié-e-s d'une entreprise. Cela laisse hors du champ un certain nombre de personnes, notamment les salarié-e-s du secteur public, mais aussi les personnes en formation dans une entreprise, comme le texte de l'initiative le mentionne explicitement. Le texte délègue en effet à la Confédération le pouvoir de légiférer sur des exceptions. Ainsi en plus des stagiaires, sont mentionnés les emplois protégés. On ne manquera pas de s'étonner devant cette clause dans un texte proposé par des

«jeunes», qui semblent ainsi se soumettre à l'idée dominante qu'une formation ne mérite pas salaire.

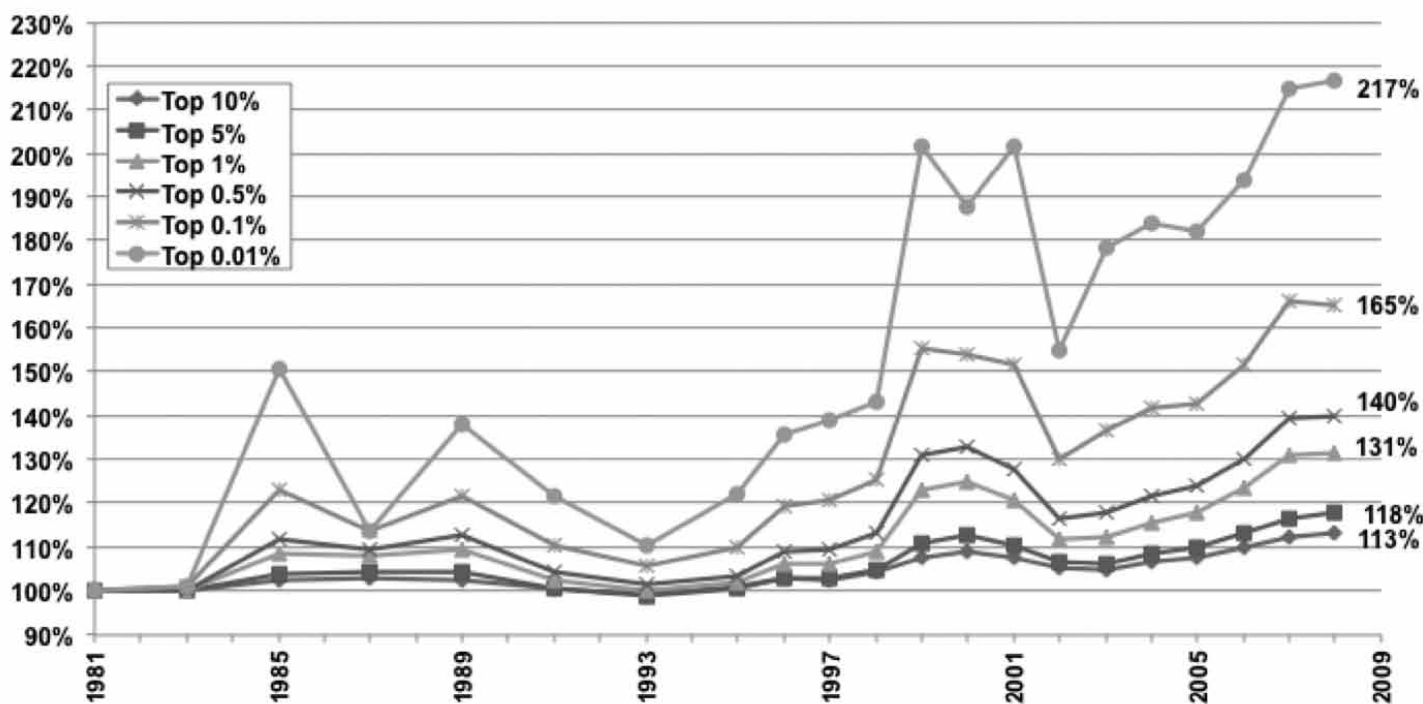
Mais surtout, les travailleuses-eurs habituellement délaissé-e-s par le droit du travail et le mouvement ouvrier ne risquent pas de voir leur sort amélioré par une telle mesure. Les personnes employées au noir, parmi lesquelles de nombreuses personnes en situation de migration, voire sans-papiers, de même que les femmes qui assument la quasi totalité du travail domestique restent malheureusement, encore une fois, hors d'atteinte des mesures revendiquées. Le fait que l'initiative ne touche pas tout le monde ne justifie bien sûr pas son rejet. Le principe qu'elle défend est important, même symboliquement — puisqu'elle ne changera pas le sort de beaucoup d'entre-

prises (cf. l'entretien de Filippo Rivola dans ce numéro). Mais il serait peut-être temps que la gauche prenne la mesure des inégalités de droit entre travailleuses-eurs et fasse de la lutte contre le travail au noir une plus grande priorité que le sauvetage des banques suisses ou la victoire de l'initiative Minder. De même, des mesures pour favoriser l'indépendance financière des femmes seraient plus que bienvenues, comme la fiscalisation individuelle ou la lutte contre les inégalités salariales, plutôt que d'envisager la hausse de l'âge de leur retraite.

Stéphanie Pache

e de revenu est
démocratie»

011)



Augmentation de la part des revenus des groupes les plus riches dans le revenu total en Suisse

Source: Reto Foellmi, Isabel Martinez, «Volatile Top Income Shares in Switzerland?», Université de Neuchâtel, mars 2013.

INITIATIVE 1:12

Pervers, l'effet?

L'initiative 1:12 est censée induire un de ces fameux «effet pervers» qu'affectionne la droite. Pour éviter de devoir respecter le ratio 1:12, une entreprise pourrait renoncer à employer directement certaines personnes et sous-traiter leurs services à une entreprise dans laquelle tous les salaires seraient faibles.

On sait que la bonne foi n'a jamais étouffé la droite et le patronat dès qu'il s'agit de lutter contre une initiative qui leur déplaît. L'imagination de certains milieux n'a pas de limites, mais ce n'est pas un argument pour refuser l'initiative, loin de là. D'ailleurs, l'argument de «l'effet pervers» est anti-démocratique, la droite annonçant qu'elle fera tout pour contourner la volonté populaire si celle-ci lui est défavorable.

D'une part, si on en arrive à proposer de telles mesquineries, c'est que l'initiative pose un problème réel avoué à demi-mot par la droite; et qu'elle propose une solution apparem-

ment efficace, vu les moyens mis en œuvre pour la combattre. D'autre part, il est assez facile d'éviter le fameux effet pervers... pour autant que l'on accepte de ne plus réfléchir en termes de personne morale (la société anonyme) comme unité de base de la vie économique, pour se concentrer sur l'origine des fonds. Aujourd'hui déjà, les banques sont tenues d'identifier le bénéficiaire économique de plus ou moins tous les comptes qu'elles hébergent. Les données sont là. En fin de compte, il conviendra bien d'identifier celui ou celle à qui appartiennent les personnes morales, pour définir le bassin (l'entreprise au sens large) dans lequel devra s'appliquer le ratio 1:12.

Arnaud Thiéry

«L'état social n'est avantageux aux hommes qu'autant qu'ils ont tous quelque chose et qu'aucun n'a rien de trop.»

«À l'égard de l'égalité [...] quant à la richesse, que nul citoyen ne soit assez opulent pour en pouvoir acheter un autre, et nul assez pauvre pour être contraint de se vendre.»

«Cette égalité, disent-ils, est une chimère de spéculation qui ne peut exister dans la pratique : Mais si l'abus est inévitable, s'ensuit-il qu'il ne faille pas au moins le régler? C'est précisément parce que la force des choses tend toujours à détruire l'égalité, que la force de la législation doit toujours tendre à la maintenir.»

Rousseau, *Du contrat social*, 1762

Bibliographie

- JUSO & Denknetz (dir.), *Lohnverteilung und 1:12-Initiative, Gerechtigkeit und Demokratie auf dem Prüfstand*, Zurich, édition 8, 2013.
- Thomas Piketty, *Le capital au XXI^e siècle*, Paris, Le Seuil, 2013 (et son site: piketty.pse.ens.fr/capital21c).
- Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, *La violence des riches, chronique d'une immense casse sociale*, Paris, Zones, 2013.
- Joseph Stiglitz, *Le prix de l'inégalité*, Paris, Les liens qui libèrent, 2012.
- Paul Krugman, *L'Amérique que nous voulons*, Paris, Flammarion, 2008.
- Cornelius Castoriadis, «La hiérarchie des salaires et des revenus», *C.F.D.T. Aujourd'hui*, n° 5, 1974 (disponible ici : <http://tagetalex.free.fr/castoriadis-salaire.html>).
- «The World Top Incomes Database», topincomes.gmond.parisschoolofeconomics.eu/

ÉVOLUTION DES ÉCARTS SALARIAUX		
	2002	2012
Jusqu'à 1:12	Implenia 1:7	La Poste 1:12
	Ruag 1:8	Coop 1:12
	Georg Fischer 1:9	
	Lonza 1:9	
	La Poste 1:10	
	Helvetia 1:10	
	Valora 1:10	
	Coop 1:11	
Jusqu'à 1:25	Migros 1:13	Ruag 1:13
	Kuoni 1:13	Bobst 1:13
	Bâloise 1:14	Ascom 1:14
	Bobst 1:15	Migros 1:15
	Ascom 1:16	Valora 1:17
	Swisscom 1:18	Georg Fischer 1:20
	Swatch 1:22	Helvetia 1:21
	SwissLife 1:23	Swisscom 1:23
Jusqu'à 1:50	Clariant 1:28	Implenia 1:26
	Schindler 1:30	Bâloise 1:33
	Oerlikon 1:35	SwissLife 1:37
	Lindt & Sprüngli ... 1:42	Lonza 1:39
	ABB 1:43	Kuoni 1:39
		Swatch 1:44
	Schindler 1:46	
Jusqu'à 1:100	Nestlé 1:58	Oerlikon 1:52
	Roche 1:61	Lindt & Sprüngli 1:56
	Zurich 1:84	Clariant 1:58
		Nestlé 1:73
		Zurich 1:74
	ABB 1:90	
Plus que 1:100	Novartis 1:111	Novartis 1:100
	Credit Suisse 1:235	Credit Suisse 1:114
	UBS 1:254	UBS 1:121
	Roche 1:124	

Source: Le Courrier, 07.10.13, d'après Travail Suisse.

NORVÈGE

Le basculement

Le 9 septembre 2013, après deux législatures au pouvoir, la coalition de centre-gauche composée du parti travailliste (*Arbeiderparti*), du parti socialiste (*Sosialistisk Vensterparti*), et du parti centriste (*Senterparti*), a essuyé une cuisante défaite en obtenant 72 sièges contre 96 pour l'opposition. La nouvelle coalition de droite prendra ainsi les rênes du pays cet automne. Cette volonté de changement peut sembler paradoxale dans un pays connaissant un taux de chômage avoisinant les 3,5% et l'indice de développement humain (IDH) le plus élevé au monde, possédant de gigantesques réserves monétaires grâce à son fonds pétrolier national alors que la crise économique fait des ravages dans la majorité des pays d'Europe.

USURE DE LA GAUCHE

Quelques raisons expliquent cet étiolement du centre-gauche. En plus de la perte d'une ligne claire sur des sujets pourtant centraux de son programme (introduction de mécanismes de marché dans des entreprises pu-

bliques, privatisations, etc.) et de certaines réformes impopulaires notamment dans le domaine hospitalier et en matière de centralisation de l'administration, il n'a pas su répondre aux préoccupations relatives aux allocations des ressources du pétrole, aux enjeux environnementaux et à la crainte de l'étranger exprimée sous différentes formes.

COALITION AVEC L'EXTRÊME DROITE

C'est surtout le parti conservateur (*Høyre*) mené par la future première ministre Erna Solberg, qui a profité de l'usure du gouvernement en place. Le parti a remporté 26.8%, correspondant à une augmentation de 9,6% par rapport aux élections de 2005. Toutefois, au lendemain des élections, c'est le parti d'extrême droite qui était au cœur de toutes les discussions. Bien qu'il se cache derrière le fallacieux nom de parti du progrès (*Fremskrittspartiet*) et la silhouette pimpante de sa tête de liste Siv Jensen, son profil xénophobe n'est pas un secret. Malgré une perte de 6,6% par

rapport à 2005, la victoire de la coalition lui a permis de revendiquer une place forte au sein du futur gouvernement. De plus, en raison de profonds désaccords – notamment dans le domaine migratoire –, le parti démocrate-chrétien (*Kristelig Folkeparti*) et le parti libéral (*Venstre*) ont décidé de renoncer à participer au gouvernement, laissant un pouvoir d'autant plus considérable à la droite dure du pays.

Ainsi, la Norvège sera dirigée par un gouvernement minoritaire. Si on peut espérer que le rapport de force au parlement empêchera des grands retours en arrière notamment en matière de fiscalité, de sécurité sociale et de politique migratoire, les résultats du 9 septembre ont dans tous les cas provoqué un important virage à droite de la politique norvégienne. Espérons que la nouvelle opposition saura monter aux barricades non seulement par le biais institutionnel mais aussi par des mouvements citoyens forts pour protéger les acquis sociaux parmi les plus avancés d'Europe.

Line Rouyet

IDÉES

Parlons utopies

La Zone d'Enseignement Libre (ZEL) est née en septembre 2012, à l'initiative de quelques personnes principalement rattachées au milieu académique ou de l'enseignement, suivant plusieurs constats. Tout d'abord le manque de plus en plus marqué d'espaces de discussion à l'Université, où les disciplines s'enferment dans certains courants sans plus provoquer de débats. La volonté également de parler de sujets marginalisés, et d'aborder certaines thématiques autrement. Enfin la possibilité d'offrir un lieu à toutes et tous, pour échanger hors du milieu académique.

Pour la rentrée, il s'agissait de parler d'utopies. Francesco Gregorio, qui vient de terminer un semestre d'enseignement sur l'anarchisme à l'Université

de Lausanne, et qui donnait ce premier cycle de trois cours, souhaitait ainsi «sortir de l'utopie savante pour parler d'utopies vécues». Contester également les connotations négatives bien souvent associées au mot, et enfin de se questionner sur son propre désir d'utopie. «Comment habiter un autre monde?»: voici une question centrale, posée comme introduction, qui peut être réservée à soi-même dans sa recherche d'un vivre autrement, ou agir comme grille d'analyse pour appréhender les différentes réalités utopiques. Voilà d'ailleurs un oxymore, car le terme utopie, au sens strict du terme, veut dire «qui n'a pas de lieu», et pourtant elles existent. Le second cours portait sur les communautés utopiques américaines, peu étudiées, et cela

pour trois raisons. Tout d'abord car elles ont pour la plupart duré peu de temps. Ensuite car c'est la tradition orale qui domine, mis à part quelques publications et journaux. Enfin, les disciplines comme la sociologie ont préféré s'intéresser au dualisme individu/société, laissant les communautés, cet intermédiaire, de côté. Un aspect de ce «silence historiographique» est également pointé: à l'heure où les écovillages et autres projets foisonnent, il faut bien constater un certain succès de ces expérimentations réintégrées dans l'univers capitaliste. Ce sont les utopies suisses, et le texte anonyme de 1975, «Mao-cosmique», qui viendront clore ce premier cycle de cours de l'année.

Émilie Martini

Pour aller plus loin, retrouvez un compte-rendu de l'ouvrage Les sentiers de l'utopie d'Isabelle Fremeaux et de John Jordan, sur le site internet de Pages de Gauche, www.pagesdegauche.ch

ON NOUS ÉCRIT

Hugo Chávez: ange (socialiste) ou démon (capitaliste d'État)?

Notre Une du mois d'avril, après le décès d'Hugo Chávez, a suscité un débat légitime. Dans notre numéro de mai 2013 (n° 122), Dan Gallin a décrit le chavisme comme une «expérience bonapartiste dans l'histoire du Venezuela». Pour poursuivre le débat, nous publions ici la réponse de Hans-Peter Renk.

Le défunt président vénézuélien Hugo Rafael Chávez Frías n'était certes pas le dirigeant infaillible de la révolution latino-américaine. Mais fallait-il vraiment que «Pages de gauche» (PdG) se joigne post mortem au chœur de ses détracteurs?

En 2003, PdG saluait l'échec du putsch militaro-patronal d'avril 2002 contre le gouvernement bolivarien. En 2007, visagé à 180 degrés, sur la base d'un article paru dans «Charlie Hebdo». Mais à l'époque, sous la direction de Philippe Val, «Charlie Hebdo» avait passé de sympathies alter-mondialistes à la social-médiocratie conformiste. Cela lui valut une lettre ouverte, dont voici un extrait: «Pourquoi ce besoin compulsif des ex-journaux de gauche d'assimiler toute contestation de l'ordre néo-libéral par un gouvernement à du stalinisme en puissance?» (Venezuela: appel à «Charlie Hebdo», www.acrimed.org).

Pourtant, le bilan de Hugo Chávez ne semble pas si négatif: lors des élections présidentielles d'octobre 2012, Hen-

rique Capriles Radonski (HCR) - candidat de l'opposition anti-chaviste - dénonçait le «capitalisme d'État» du gouvernement bolivarien et promettait en même temps de maintenir les missions (santé, éducation, logement, etc.) créées par ce même gouvernement. Mais HCR pensait peut-être qu'au Venezuela comme ailleurs, selon une formule célèbre de Charles Pasqua, les promesses n'engagent que celles et ceux qui y croient...

Quelques réflexions rapides:

- Dan Gallin cite un accord conclu récemment entre les syndicats UNT et CTV. Son texte stipule-t-il par exemple l'incompatibilité entre défense des intérêts ouvriers et bloc politique avec la droite et l'association patronale FEDECAMARAS (contrairement à ce que fit la direction de la CTV juste avant le coup d'État d'avril 2002)? Pour mémoire, le président mis en place par les putschistes, le 11 avril 2002, était le président de FEDECAMARAS, Pedro Carmona...

- Lors du «Caracazo» (soulèvement populaire contre les plans d'austérité du FMI, le 27.2.1989; bilan de la répression: plusieurs centaines de morts, 3000 selon certaines sources), Acción Democrática (AD) - section vénézuélienne de l'Internationale socialiste (IS) - était au pouvoir (présidence de Carlos Andrés Pérez). L'IS a-t-elle alors sanctionné AD ou «observé de Conrart le silence prudent»?

- Après le soulèvement militaire bolivarien du 4.2.1992 (4F), José Vicente Rangel Vale - candidat du MIR et du MAS aux élections présidentielles dans les années 1970 contre Carlos Andrés Pérez (AD) - estimait qu'il s'agissait du premier soulèvement contre le FMI (cf. son témoignage dans un recueil - en espagnol - sur Hugo Chávez). Un point de vue à l'époque peu connu en Europe (mais publié par le journal espagnol «El País»). Plusieurs auteurs des textes cités en annexe considèrent que le Venezuela n'est certes pas le «paradis socialiste réalisé» et cherchent à analyser le processus en cours depuis 1998, sans pour autant donner dans le dénigrement systématique. A leur instar, il me semble donc plus judicieux de considérer - contrairement aux positions parues jusqu'ici dans PdG - que «le Venezuela de Hugo Chávez» (ndr: et d'après lui) «porte en lui des contradictions sociales et politiques pouvant déboucher aussi bien sur un approfondissement du processus révolutionnaire que sur un retour en arrière extrêmement préjudiciable pour l'avenir du peuple vénézuélien» (résumé Guillaudat/Mouterde). Mieux vaudrait donc ne pas, par une confusion regrettable entre politique et poker, d'emblée commencer par «jouer le cadavre»...

*Hans-Peter Renk,
Solidarités Neuchâtel*

LE POING Alors que le rattachement à la CCT du secteur de la santé a constitué l'un des enjeux majeurs du conflit autour de l'hôpital de la Providence, le Conseiller d'État socialiste en charge de la santé, **Laurent Kurth**, a dénoncé son «manque de souplesse», et annoncé qu'il entendait geler les budgets des institutions de santé pour forcer les partenaires à renégocier une convention avant son terme en 2016. Qui a dit qu'un exécutif de gauche devait s'efforcer de renforcer celles et ceux qu'il est censé défendre?



LA ROSE Après la dévastation blairiste, le parti travailliste britannique a eu de la peine à se remettre. Nous avons déjà eu l'occasion de souligner la dynamique positive mise en place depuis l'élection d'**Ed Miliband** à la tête du parti il y a trois ans. Notre rose du mois lui revient pour son récent discours dans lequel il propose une augmentation des impôts des plus riches, un gel des prix de l'électricité et une reprise en main publique du sol.



LIVRES

Le mouvement ouvrière

Le dossier du dernier numéro des *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier* s'intéresse à l'engagement des femmes dans le mouvement ouvrier. Intitulé «Femmes, syndicats, engagements», il est composé d'articles sur le rôle des femmes dans des organisations et milieux variés en Suisse, comme l'horlogerie au XIX^{ème} siècle ou le Syndicat Suisse des Mass media.

Faire l'histoire des femmes constitue un engagement en soi, car rien ne favorise cette inclination, ni les institutions universitaires, ni les sources, bien souvent peu abondantes. L'invisibilisation des femmes dans notre société patriarcale se retrouve en effet, malheureusement, dans les traces qu'elles ne laissent pas, ou peu, sans parler de l'intérêt limité des chercheur·e·s pour les

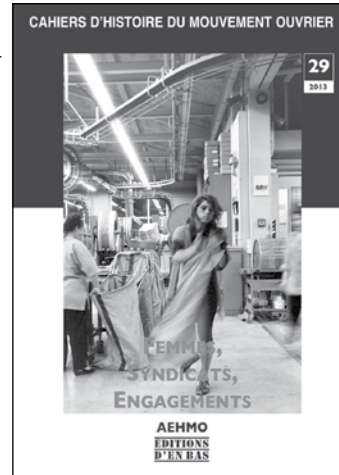
groupes dominés. Ce dossier publié par les *Cahiers* a ainsi le mérite de s'intéresser non seulement aux femmes, mais aux femmes du mouvement ouvrier, dominées parmi les dominées. Comme le rappellent Nelly Valsangiacomo et Carole Villiger dans l'introduction, les premières historiennes féministes étaient des chercheuses du mouvement ouvrier (Joan W. Scott, Michelle Perrot), mais l'évolution des études féministes a conduit bien trop souvent à laisser de côté la question des classes sociales.

Outre le besoin d'éclairer sous un jour plus réaliste notre passé en ne laissant pas dans l'ombre les actions de la moitié de la population, le dossier touche une question toujours autant d'actualité – la place des femmes dans le mouvement ouvrier –, que les syndicats

et organisations de gauche et d'extrême-gauche feraient bien de se poser avec plus de sérieux et d'ambition que ce que l'on peut constater jusqu'à présent. Les exemples de combats montrant des femmes engagées et combattives, qui n'ont pas attendu la bonne parole du secrétaire syndical de la centrale pour se mobiliser, devraient en inspirer plus d'une...

Stéphanie Pache

À lire: N. Valsangiacomo, C. Villiger, H. Buclin (coord.), «Femmes, syndicats, engagements», *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, 29, 2013.



LIVRES

«May day, pay day, pack rags and go away»



A lire: Miguel Rodriguez, *Le 1^{er} mai*, Paris, Gallimard, 2013.

S'il fallait caractériser l'ouvrage de Miguel Rodriguez en quelques mots, il faudrait le faire en termes d'abondance de sources, car l'auteur accorde à celles-ci une place fondamentale, préférant taire sa voix ou, en tout cas, la réduire au maximum. Parfois même les commentaires sont trop frugaux et nous laissent sur notre faim. Quoiqu'il en soit, découvrir les nombreux textes, affiches, slogans, discours et chants reste un réel plaisir, car parfois il n'est point de mots qui expliquent mieux que les originaux.

Par sa démarche, l'historien souhaite laisser au second plan les revendications et luttes qui jalonnent l'histoire du 1^{er} mai, pour se concentrer sur la journée en tant que telle, et

ainsi, «s'interroger sur le rôle du symbolique dans la politique». L'espace, le temps, les signes et les représentations de la journée en France sont analysés de la première édition, en 1890, dévolue à la cause des huit heures de travail, à la Seconde Guerre mondiale. La fête des Travailleuses et Travailleurs, qui «s'est voulu journée d'autoprésentation de la classe ouvrière comme classe», apparaît sous ce regard comme éminemment ritualisée, laissant même souvent peu de place à la spontanéité.

Le paradoxe même de cette fête réside dans cette ritualité. Se voyant peu à peu entrée dans les mœurs, puis accédant au statut de jour férié, la manifestation en a perdu son potentiel révolutionnaire. Pour

reprendre les propos de Miguel Rodriguez au sujet de l'arrêt de travail généralisé, «ce qui autrefois le rendait redoutable a fini par devenir son trait normal. Paradoxalement, ce qui lui donnait une force inédite s'est retourné contre lui-même». Un horloger de Besançon déclara le 1^{er} mai 1906, à propos de la revendication des huit heures, «Il ne faut pas attendre qu'on nous donne (car on ne nous donnera rien). Il faut prendre».

Peu à peu pourtant, il s'agira de plus en plus d'attendre patiemment que la révolution arrive, et de réaffirmer cette croyance à travers la pratique du 1^{er} mai, sans toutefois prendre le risque de la provoquer.

Émilie Martini

COURRIER DES LECTEURS

À Neuchâtel, Unia a négocié une CCT du commerce de détail en contrepartie d'une modification de la loi élargissant les heures d'ouverture des magasins. Un référendum contre cette loi lancé par un comité de vendeuses-eurs a abouti avec plus de 7200 signatures sur les 4500 nécessaires.

Dans ce journal, les adeptes de la CCT ont estimé que les améliorations les plus importantes étaient le niveau des salaires, entre 19 frs (sans formation, dans un petit établissement) et 22,90 frs de l'heure (CFC et expérience de 5 ans, dans un grand établissement), la réduction du temps de travail à 42 heures hebdomadaires ainsi que la suppression du travail

sur appel. Or, les statistiques de l'OFS et la lecture attentive de la CCT indiquent que la convention ne fait qu'enregistrer des pratiques déjà existantes. Dans le commerce de détail à Neuchâtel, le premier quartile des salaires (les 25% les plus bas) se situe à 23,05 frs de l'heure alors que le premier décile (les 10% les plus bas) est à 20,65 frs. Ensuite, la durée contractuelle moyenne pour un équivalent plein temps dans le commerce de détail suisse est de 41,8 heures hebdomadaires. Toutefois, la grande majorité des vendeuses-eurs est à temps partiel et ne dispose pas de ce temps de travail. Enfin, la CCT reprend une disposition du code des obligations qui n'est pas appliquée affirmant ainsi régler le travail sur appel.

Au final, ce qui passe pour des concessions du patronat n'en sont pas. Pire encore, cette stratégie visant à accepter un élargissement d'horaires en échange de contreparties ouvre la voie à de nouvelles extensions. Le patronat neuchâtelois ayant déjà fait savoir que la nouvelle loi n'était pas suffisante, aucune amélioration n'est donc à attendre sans nouvelles extensions des horaires.

Lydia Schenk

JAB

CH-1450 Sainte-Croix

Adresse de renvoi : Pages de gauche
Case postale 7126, 1002 Lausanne

SALLE DES PAS PERDUS

Bulletin météoéconomique

La bourse suisse et les marchés ont relevé en moyenne nationale l'été le plus chaud depuis 1864. L'excédent des bénéfices n'a jamais été si important. En raison de la politique du Conseil fédéral, il n'est souvent tombé que l'équivalent de 60 à 80% de la norme des taxes et impôts saisonniers et même localement moins de la moitié sur la région lémanique.

En raison de pluies d'exemptions fiscales parfois soutenues, un excédent de fric a aussi été localement enregistré. Les bilans ont été excédentaires sur l'ensemble du pays. Parfois plus de 120% de la norme 1981-2010 de l'enrichissement a été relevé au Nord et sur la *Goldküste*.

Le bulletin météoéconomique s'adresse à toutes celles et ceux qui sont intéressé·e·s par l'économie et la météo.

Si vous souhaitez recevoir ce bulletin météoéconomique, l'abonnement est bien entendu payant (une seule adresse: www.droite.ch). MG

Référendum du 24 novembre sur l'extension des horaires d'ouverture des commerces dans le canton de Neuchâtel

GRAND DÉBAT

Lundi 4 novembre à 20h00

Restaurant du Grand-Pont (av. Léopold-Robert 118), La Chaux-de-Fonds

À la suite des articles que *Pages de gauche* a consacrés à la question de la CCT du commerce de détail dans le canton de Neuchâtel, nous vous invitons à un débat à La Chaux-de-Fonds, qui réunira David Taillard (responsable du secteur tertiaire à Unia), José Sanchez (porte-parole du comité référendaire) et deux autres intervenant·e·s.

Pour plus d'informations, merci de consulter www.pagesdegauche.ch